



DÉCISION N° 2025-059

Service Pôle Citoyen

ANIMATION MARCHÉ DE NOËL

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU le contrat de prestation entre la société « CultureZen » 36 rue Scheffer, 75116 PARIS et la commune de VILLIERS-SUR-ORGE ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'organiser une animation culinaire « décoration de biscuits de Noël » lors du marché de Noël ;

DÉCIDEArticle 1 :

D'APPROUVER le contrat de prestation pour une animation « atelier culinaire » le samedi 6 décembre 2025 de 14h à 17h à l'espace Colette situé 10 rue des Rios.

Article 2 :

DE PRÉCISER que le montant de la prestation s'élève à 1 177,40 € TTC.

Article 3 :

DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 4 :

DE PAYER les dépenses inscrites au budget communal sur le chapitre 011.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et au prestataire.

Fait à Villiers-sur-Orge, 29 septembre 2025

Le Maire,



Gilles FRAYSSE